



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Le 03 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD À Cécile GALHAUT, Christian LETEURTRE À Marie-Claude BEAUFILS, Josiane POINFOUX À Elisabeth BIDEAUX, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE, Rémy PONTY À Réjan SAUPIN,

Absent(s) :

Béatrice TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

FESTIVAL JOURS DE FETE MIS EN PLACE PAR LA METROPOLE DE ROUEN NORMANDIE POUR ALLER A LA RENCONTRE DES HABITANTS : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE BODELLE ET DU GYMNASSE GUY DE MAUPASSANT DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LA COMPAGNIE MYCELIUM - CM/23/090

CONSIDERANT QUE la Métropole Rouen Normandie organise, du 14 juillet au 27 août 2023, le festival jours de fête, programmation estivale gratuite dans l'espace public et accueillie dans plusieurs communes du territoire métropolitain.

CONSIDERANT QUE la commune du Trait dans le cadre de ses animations estivales, souhaite programmer un spectacle dénommé « la s.t.r.i.n.g » par la compagnie Mycélium le dimanche 16 juillet à 16h30 en extérieur (marais du Trait), et qu'elle souhaite également accueillir cette même compagnie du 10 au 13 juillet 2023 pour des ateliers théâtres.

CONSIDERANT QUE les frais d'intervention de la compagnie sur le territoire sont pris en charge par la Métropole Rouen Normandie, il est demandé à la Ville du Trait la mise à disposition d'une salle pour accueillir le public participant aux ateliers du 10 au 13 juillet 2023 de 9h30 à 17h30 ainsi que le 16 juillet 2023.

AINSI il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition gracieusement la salle Fernand Bodelle du 10 au 13 juillet 2023 et la salle Guy de Maupassant le 16 juillet 2023 pour la réalisation et l'accueil de la compagnie de théâtre. La compagnie sera accompagnée par des agents du service culturel et disposera du matériel (table, chaises...) pour organiser son activité. La ville s'engage également à prendre en charge l'accueil catering des artistes ainsi qu'un repas pour 8 personnes uniquement le dimanche 16 juillet 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.29,

VU le projet de convention de partenariat établie avec la Métropole Rouen Normandie jointe à la présente délibération,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre 22 juin 2023,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE :

D'APPROUVER la convention avec la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de l'accueil de la Compagnie Mycélium les 10; 11; 12; 13 et 16 juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 076-217607092-20230703-CM_23_090-DE



D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 4 juillet 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

